



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif « Zéro phyto » dans les collectivités



Enjeux et contexte
Méthode et outils



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Pourquoi intervenir en Zone Non Agricole ?

• Enjeux :

- ✓ qualité de l'eau potable/ SDAGE (B17)
- ✓ santé publique
- ✓ Coût de potabilité de l'eau



• **Dans cadre du Grenelle de l'environnement, du plan Ecophyto 2018 : -50 % usage des phytosanitaires (axe 7)**

• **Loi Labbé n°2014-110 du 6/02/14 : amendée/loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le 22/07/15 (art. 68) : interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phyto au 01/01/2017 sur les espaces verts, forêts, promenades accessibles au public et voiries.**

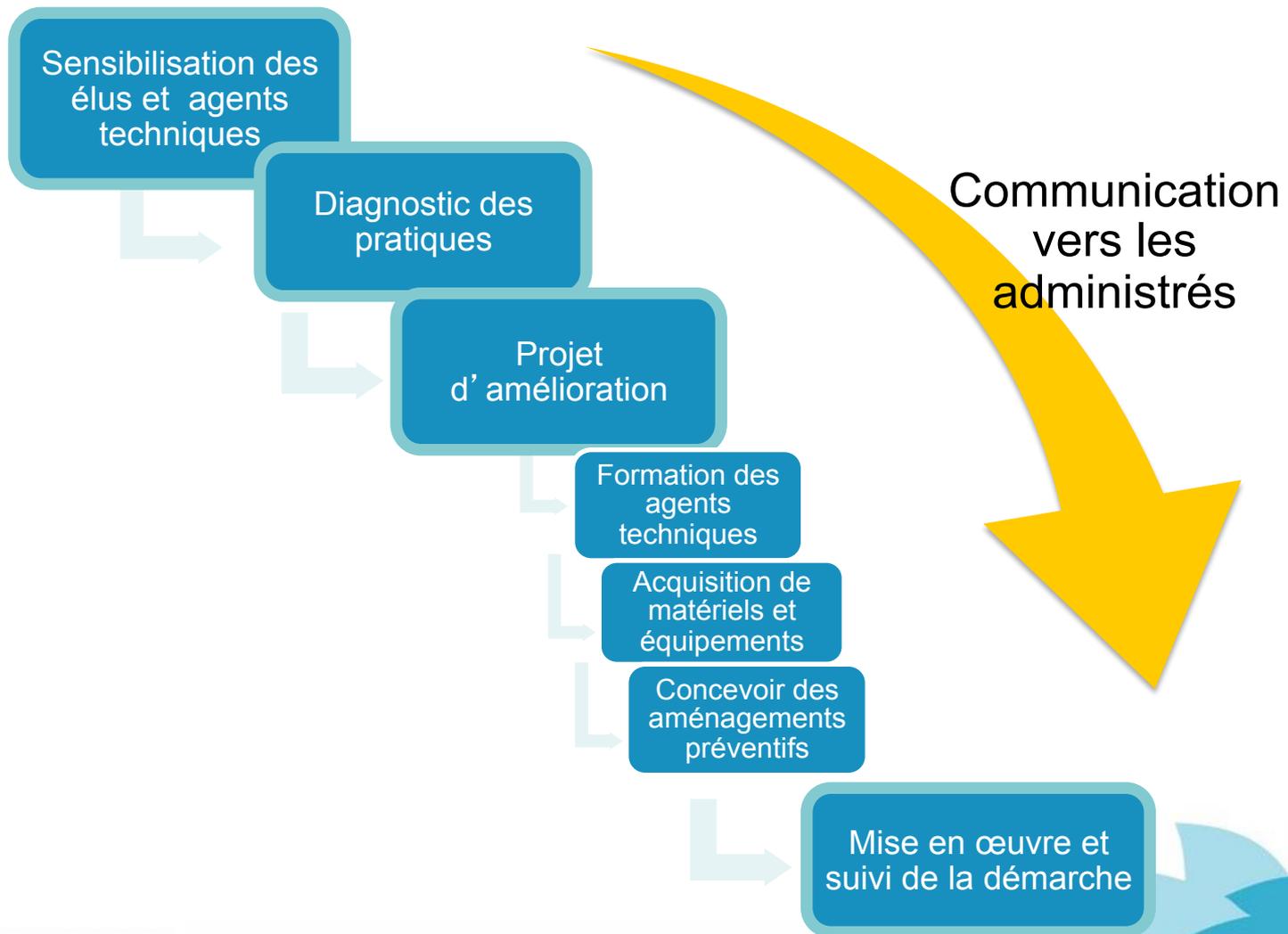
• <http://www.ecophytozna-pro.fr/>



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une démarche en 4 étapes





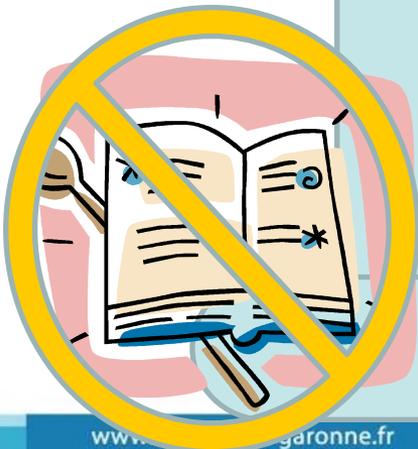
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les clés de la réussite

- **Des élus motivés et informés**
- **Des agents techniques engagés**
- **Des administrés informés dès le début de la démarche**

- **Un bon appui technique**
- **Des solutions techniques adaptées aux différents secteurs de la commune**



Pas de solution unique



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des aides financières aux collectivités

Etudes



Diagnostic des espaces communaux d'Uzerche



Réalisé par la **FRÉDÉON** Lézarde

En partenariat avec



Diagnostic des pratiques phytosanitaires - 28/05/2012
Présent : Mme ESCOFFIER (maire), M. MAURILLON (directeur services techniques),
M. CHEVIGNARD (responsable espaces verts), M. DUPUY (responsable études), M.
LAVALLEY (agriculteur)

Date de réalisation : 28/09/2012

Ce travail vous est proposé grâce au soutien financier



Investissements



Communication

Les pesticides ne sont pas *des produits anodins*

Le terme «pesticide» désigne les substances ou les préparations utilisées pour le contrôle ou l'élimination d'organismes vivants jugés « indésirables » (plantes, animaux, champignons, bactéries).

Si le terme « pesticide » est généralement associé à un usage agricole (95% des produits commercialisés en France), il englobe aussi les usages domestiques et urbains d'entretien de la voirie et des espaces verts...

Nous utilisons en effet tous des pesticides, y compris à la maison : pour se débarrasser des insectes et rongeurs, pour désherber les allées ou protéger les plantes du jardin, pour débarrasser nos animaux de compagnie des parasites comme les puces ou les tiques, et même pour désodoriser les toilettes...

Leur utilisation inappropriée et excessive fait peser des risques graves sur la santé et sur les écosystèmes de l'environnement. Ils sont soupçonnés d'être à l'origine de nombreuses maladies comme le cancer.

Avec 5% des usages, les collectivités et particuliers seraient responsables de près de 30% de la pollution de l'eau par les pesticides. En effet, leur utilisation se fait généralement sur des zones imperméables et les produits se retrouvent massivement dans les cours d'eau par ruissellement lorsqu'il pleut. En outre, leur usage n'est pas toujours bien maîtrisé (surdosages, météo défavorable, matériels inadéquats, absence d'équipements de protections,...).

Lire l'étiquette...

Les recommandations et les précautions d'usage qui figurent sur les emballages doivent être scrupuleusement respectées pour garantir la sécurité des consommateurs et la préservation de l'environnement.

... ou l'en passer

Les jardiniers disposent à présent de nombreux produits de substitution aux pesticides, moins nocifs pour la santé et plus respectueux de l'environnement. Il ne faut pas hésiter à se renseigner dans les jardineries.

D'innombrables solutions pratiques faisant appel au bon sens permettent au jardinier de résoudre un grand nombre de problèmes en matière de désherbage et de lutte contre les ravageurs.

Le conseil de Cyril Parris aux jardiniers

« En tant que jardinier amateur, on peut éviter le recours à des produits phytosanitaires. En effet, n'ayant pas d'objectifs de production, on peut laisser revenir certains insectes et certaines herbes qui sont des auxiliaires intéressants pour le jardin. Je conseillerais donc de laisser la nature reprendre le dessus afin de recruter une biodiversité qui contribue à un équilibre naturel. Il ne faut pas hésiter par exemple à laisser une zone de jardin où l'on effectue un entretien moins drastique ».

Où se renseigner ?

www.ville.tulle.fr

Une page spécifique sur le site internet de la Ville de Tulle sera ouverte à la mi-juin. Chacun pourra y trouver les conseils des jardiniers de la Ville de Tulle... et y faire partager ses propres savoir-faire.

www.lebattementdailles.org
05 55 26 49 98

L'association Le battement d'ailles à Lauzonie (Comil) développe un jardin collectif en maraichage écologique, un verger et un parc arbutif qui servent de support à des actions de transmission (formations, visites, ateliers participatifs...).

www.developpement-durable.gouv.fr/Petit-guide-a-l'attention-des.html
Le Ministère de l'Environnement a édité le « Petit guide à l'attention des jardiniers amateurs » qui propose des alternatives pour jardiner autrement. A télécharger sur le site ci-dessus.

Contacts sur la démarche zéro pesticide à Tulle :

François Bourdarias - chargé de mission développement durable - 05 55 27 73 33 - francois.bourdarias@ville-tulle.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La demande d'aide

Site Internet de l'agence de l'Eau :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/services-en-ligne/demande-d-aide/demande-d-aide-zero-pesticide.html>

Adaptation à mi-parcours

zéro
pesticide

Supprimer l'utilisation des pesticides
dans votre collectivité

Formulaire de demande
d'aide auprès de l'agence
de l'eau Adour-Garonne



La plaquette « l'agence de l'eau peut vous aider »

Le formulaire de demande d'aide « zéro pesticide »



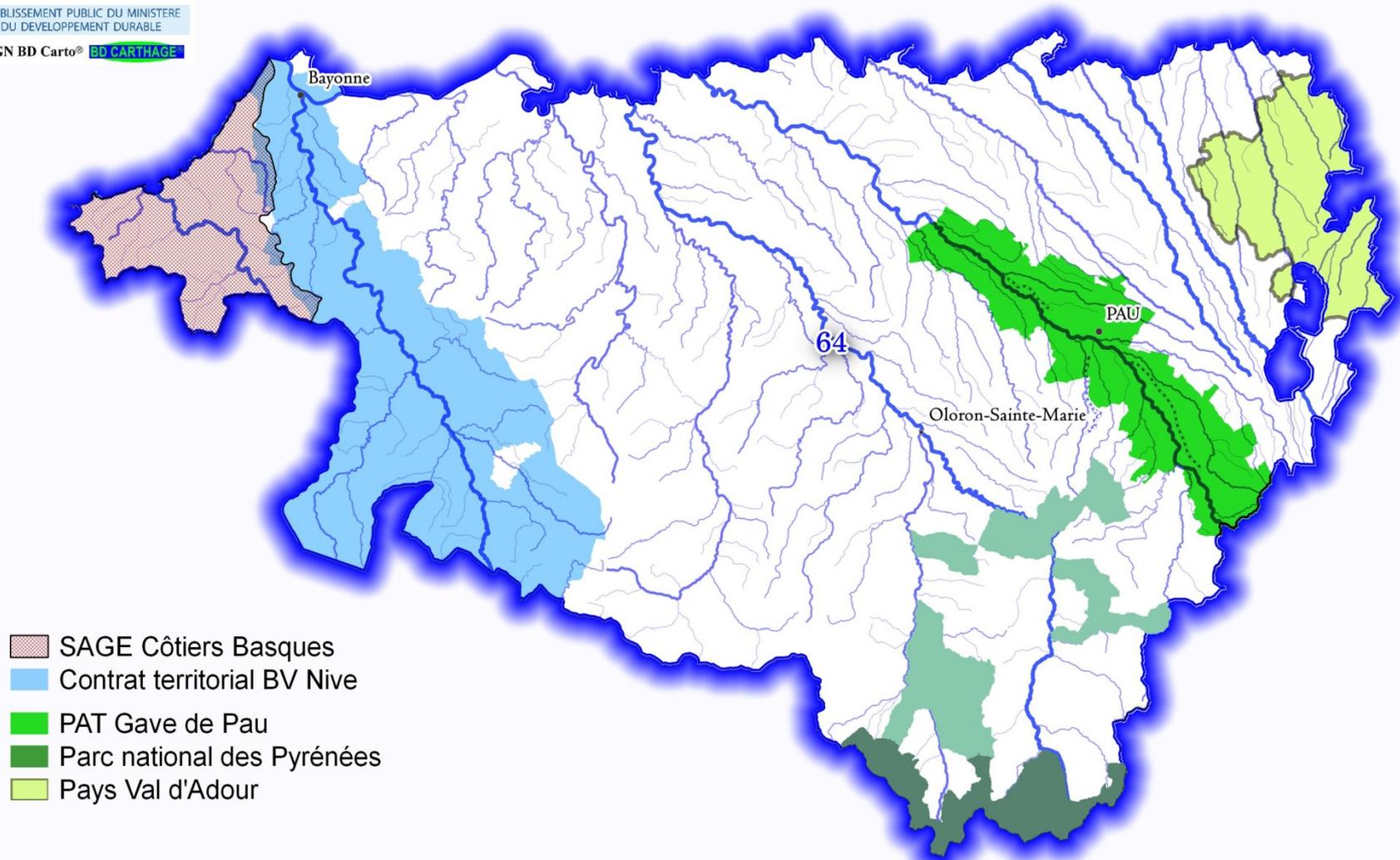


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

© IGN BD Carto® **BD CARTHAGE**

Structures animatrices de la démarche "zéro phyto"





AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Contacts dans le 64

AEAG : Florence SEVIGNAC, Angélique MASSON, Catherine GIROUX
05 05 59 80 77 90
prenom.nom@eau-adour-garonne.fr

Animateurs :

PnP :	Héloïse DEUTSCH	05 62 54 16 96
PAT Gave de Pau :	Bérangère AVIRON-VIOLET	06 82 27 08 90
	(SMNEP)	
SMBV Nives :	Jérémy COINON	06 59 93 95 40
Pays Val d'Adour :	Isabelle CARCHAN	06 07 31 15 78
SAGE côtiers basques :	Carine LBOUGRE	05 59 48 30 85
	(ASPB)	



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Merci pour votre attention